

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
N° COUR : 615-11-001311-127

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS
SÉQUESTRE DE :**

CENTURY MINING CORPORATION, personne morale légalement constituée, ayant son siège social et sa place d'affaires principale au 288, rue Martin, bureau 210, dans la ville de Blaine, dans l'État de Washington, États-Unis d'Amérique, 98230.

Débitrice

– et –

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC. ayant une place d'affaires au 1, Place Ville Marie, bureau 3000, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H3B 4T9

Séquestre

**PREMIER RAPPORT ADRESSÉ À LA COUR DE
SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
EN SA CAPACITÉ DE SÉQUESTRE DE CENTURY MINING CORPORATION
EN DATE DU 11 JUILLET 2012**

(Paragraphe 246(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et
Règle 126 des *Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité*)

INTRODUCTION

1. À moins d'indication contraire, tous les montants d'argent mentionnés au présent rapport sont exprimés en dollars canadiens. Les mots qui débutent par une lettre majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes ont la signification qui leur a été donnée dans la Requête pour Nomination d'un Séquestre (la « **Requête** »), déposée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « **LFI** »).
2. Ce rapport est déposé au dossier de cette Honorable Cour afin de fournir à celle-ci les informations pertinentes au sujet des éléments factuels et procéduraux décrits au paragraphe 3 ci-dessous et afin de soutenir la *Requête en modification de l'ordonnance de Séquestre et pour la mise en place d'un plan de rétention* (le « **Rapport** »).
3. Le 29 mai 2012, Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc. a été nommé pour agir à titre de Séquestre de tous les biens, propriétés et entreprises (les « **Biens** ») de Century Mining

Corporation (« **Century** »), par ordonnance de mise sous séquestre en vertu de l'article 243 LFI rendue par la Cour supérieure du Québec, Chambre commerciale (« **l'Ordonnance** »).

4. Le Rapport porte sur les sujets suivants :
 - (i) Un sommaire des actifs dont le Séquestre a pris possession;
 - (ii) Les activités du Séquestre depuis sa nomination;
 - (iii) L'état des recettes et débours pour la période terminée le 6 juillet 2012;
 - (iv) L'état de l'évolution de l'encaisse projeté de Century pour la période du 7 juillet au 14 septembre 2012;
 - (v) Le Programme de rétention des employés-clés.
5. Aux fins de la préparation de ce Rapport, le Séquestre s'est fié sur l'information financière non auditée de Century, les documents comptables de Century, la Requête et les discussions tenues avec les employés de Century. Bien que le Séquestre ait révisé l'information qui lui a été remise, le Séquestre n'a pas fait d'audit comptable ni procédé à d'autre vérification de cette information. Les projections financières incluses dans le Rapport étant fondées sur les hypothèses retenues par le Séquestre en fonction de ses analyses et discussions avec les employés de Century concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés et les écarts pourraient être importants.

SOMMAIRE DES ACTIFS DONT LE SÉQUESTRE A PRIS POSSESSION

6. En date du présent Rapport, les Biens de Century comprennent notamment les éléments suivants, pour lesquels la valeur doit être déterminée (*les termes ci-après font référence à ces biens tels qu'ils sont définis aux états financiers intermédiaires condensés et consolidés de Century au 31 mars 2012*) :
 - (i) Encaisse;
 - (ii) Encaisse affectée relative au compte *Performance Reserve Account* (« **PRA** ») mis en place en vertu des ententes d'acquisition d'or entre Century et Deutsche Bank AG (l'« **Encaisse affectée** »);
 - (iii) Placements à court terme;
 - (iv) Comptes clients;
 - (v) Stocks (or en traitement, matières premières et consommables);
 - (vi) Terrains, immeubles, installations et infrastructures minières et équipements, autres installations, infrastructures et équipements, et équipements sous crédit-bail;
 - (vii) Exploration et évaluation des actifs, incluant des options sur des claims miniers;

- (viii) Propriétés minières;
 - (ix) Dépôts à terme à titre de garantie pour les réclamations potentielles pour les coûts reliés aux obligations réglementaires relatives aux opérations minières (les « **Dépôts à terme** »);
 - (x) Participation de contrôle dans ses six filiales au Canada, aux États-Unis et au Pérou : Century Mining (US) Corporation (Washington), 6275044 Canada Inc. (Canada), 6275061 Canada Inc. (Canada), Century Operation SAC (Pérou), Century Mining Finance Corporation (Ontario), San Juan Gold Mines SAA (Pérou), Century Mining Peru SAC (Pérou), et tout intérêt indirect découlant des participations dans chacune de ces filiales.
7. En conformité avec l'Ordonnance, le 29 mai 2012, le Séquestre a pris la possession et le contrôle des Biens décrits au paragraphe 6, à l'exception de l'Encaisse affectée et des Dépôts à terme.
8. Tel qu'il appert de la Requête et du dossier de la Cour y étant relatif :
- (i) Le siège social enregistré de Century est situé au 288, rue Martin, bureau 210, Blaine, État de Washington, États-Unis d'Amérique, 98230;
 - (ii) Le centre opérationnel de Century est le « **Projet Lamaque** », situé au 300, 3^e Avenue Est, Val-d'Or, Québec, J9P 4N9, Canada. Century détient également de façon indirecte par l'entremise de ses filiales des intérêts dans une mine située au Pérou (« **Intérêts miniers péruviens** »). Le **Projet Lamaque** et les **Intérêts miniers péruviens** représentent les principaux actifs de Century;
 - (iii) Century a cessé ses activités le 25 mai 2012 et exerçait ses activités jusqu'alors en matière d'exploration, de développement et d'exploitation de propriétés minières, et principalement en matière de métaux précieux. Un programme d'entretien général et de conservation visant les propriétés minières qui ne sont plus en exploitation a été mis en place et a présentement cours. La mine située au Pérou ne fait toutefois pas partie de ce programme, celle-ci demeurant toujours en exploitation;
 - (iv) L'endettement de Century à l'endroit du créancier garanti principal, Deutsche Bank AG, London Branch (« **DB** »), lequel est titulaire d'une garantie sur les Biens décrits plus haut, a été estimé en date du 25 mai 2012 à 66 805 018 \$ US en plus des intérêts accumulés, des frais, des coûts et autres dépenses;
 - (v) L'endettement de Century envers ses autres créanciers pouvant détenir des sûretés sur les Biens décrits plus haut est à déterminer.

LES ACTIVITÉS DU SÉQUESTRE DEPUIS SA NOMINATION

9. Le 8 juin 2012, le Séquestre a transmis un avis par la poste à tous les créanciers connus de Century. Approximativement 550 avis ont été transmis aux créanciers.
10. Le Séquestre a créé un lien sur son site Internet à l'adresse www.deloitte.com/ca/century-mining-fr où toute la documentation publique se rapportant à la mise sous séquestre de Century, incluant le Rapport, est publiée.
11. Le Séquestre a pris le contrôle des différents comptes bancaires de Century.
12. Le Séquestre a obtenu une couverture d'assurance pour l'ensemble des actifs détenus par Century.
13. Le Séquestre a entrepris la revue détaillée des différents éléments d'actif faisant l'objet de l'Ordonnance afin d'élaborer la stratégie de réalisation qui sera préconisée.
14. Le Séquestre a entrepris la préparation de la documentation qui sera nécessaire dans le cadre du processus d'appel d'offres quant à l'entreprise et/ou les Biens de Century. Le Séquestre a l'intention d'entamer ce processus au cours des prochaines semaines.
15. Le Séquestre a conclu certaines ententes de services avec les principaux fournisseurs de Century afin de s'assurer de la continuité des services rendus par ceux-ci. Il est essentiel de s'assurer du maintien des services afin de ne pas compromettre la valeur du Projet Lamaque.
16. Le Séquestre a élaboré avec l'assistance de DB un programme d'entretien général et de conservation visant les propriétés minières qui ne sont plus en exploitation. Ce programme a été mis en place et a présentement cours sur le Projet Lamaque.
17. En ce qui concerne la mine située au Pérou (« **San Juan Gold Mine** »), le Séquestre a mis certaines mesures en place afin de suivre l'état de l'évolution de l'encaisse hebdomadairement.

L'ÉTAT DES RECETTES ET DÉBOURS POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 6 JUILLET 2012

18. Vous trouverez à l'Annexe A l'état des recettes et débours pour la période de six semaines terminée le 6 juillet 2012 (« **Période de Déclaration** »).
19. Les recettes totales durant la Période de Déclaration sont d'environ 1 660 000 \$ et sont composées essentiellement des éléments suivants :
 - (i) Vente d'un lingot d'or (410 000 \$);
 - (ii) Transfert de fonds de la part de DB totalisant 1 216 000 \$ US (1 241 000 \$) à la suite d'une demande de fonds du PRA par le Séquestre.

20. Les débours totaux durant la Période de Déclaration sont d'environ 1 098 000 \$ et composés essentiellement des éléments suivants :
- (i) Salaires et avantages sociaux de Century et de Century Mining USA (681 000 \$);
 - (ii) Électricité et communications (91 000 \$);
 - (iii) Sécurité (48 000 \$);
 - (iv) Honoraires professionnels (232 000 \$).
21. Par conséquent, un montant d'environ 562 000 \$ était détenu par le Séquestre en date du 6 juillet 2012.

L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 15 SEPTEMBRE 2012 ET NÉCESSITÉ D'AUGMENTER LE FINANCEMENT DU SÉQUESTRE

22. L'état de l'évolution de l'encaisse projeté de Century en date du 9 juillet 2012 (« **État de l'évolution de l'encaisse** »), joint à ce Rapport à l'Annexe B, a été préparé par le Séquestre à la suite des analyses et des discussions avec les employés de Century.
23. Aux termes de la *Requête en modification de l'ordonnance de Séquestre et pour la mise en place d'un plan de rétention*, le Séquestre demande au Tribunal d'augmenter la limite de son pouvoir d'emprunt qui avait été fixée à 1,25 M\$ US aux termes de l'ordonnance de Séquestre afin de lui permettre de poursuivre ses efforts de préservation et de maximisation de la valeur de réalisation des actifs de Century. Par conséquent, aux termes de la *Requête en modification de l'ordonnance de Séquestre et pour la mise en place d'un plan de rétention*, le Séquestre demande une augmentation de cette limite du pouvoir d'emprunt à 3,65 M\$ US.
24. L'État de l'évolution de l'encaisse de Century couvre une période de dix semaines, soit du 7 juillet au 14 septembre 2012. Tel qu'il est reflété sur l'État de l'évolution de l'encaisse, la principale source de fonds proviendra d'avance provenant du PRA qui est la première source de financement mise à la disposition du Séquestre. En ce qui concerne les débours anticipés, ceux-ci ont été établis en fonction des ententes conclues par le Séquestre avec certains fournisseurs de produits et services. On constate qu'en fonction de l'État de l'évolution de l'encaisse, le solde des liquidités variera entre environ 212 000 \$ et 744 000 \$ durant la période de dix semaines se terminant le 14 septembre 2012 dans la mesure où la *Requête en modification de l'ordonnance de Séquestre et pour la mise en place d'un plan de rétention* est accordée selon ses conclusions et que le pouvoir d'emprunt du Séquestre est augmenté à 3,65 M\$ US.
25. DB, principal créancier garanti de Century, consent à la *Requête en modification de l'ordonnance de Séquestre et pour la mise en place d'un plan de rétention* et à l'augmentation de la limite du pouvoir d'emprunt du Séquestre, pour autant que la Charge Financement du Séquestre prévue à l'ordonnance de Séquestre soit augmentée corrélativement à 4,38 M\$.

26. Le Séquestre est d'avis que sans l'augmentation de la limite de son pouvoir d'emprunt conformément aux conclusions recherchées aux termes de la *Requête en modification de l'ordonnance de Séquestre et pour la mise en place d'un plan de rétention*, il ne sera pas en mesure de poursuivre ses efforts de préservation et de maximisation de la valeur de réalisation des actifs de Century, au détriment de l'ensemble des créanciers.

PROGRAMME DE RÉTENTION DES EMPLOYÉS-CLÉS

27. Depuis sa nomination, le Séquestre a pu constater que ses efforts visant la préservation et la maximisation de la valeur de réalisation des actifs de Century pourraient bénéficier de l'assistance de certains employés-clés de Century et autres ressources particulières.
28. Le Séquestre a identifié sept employés à l'emploi de Century (« **Employés-Clés** ») et également quatre personnes (« **Ressources-Clés** ») qui ne sont pas des employés de Century mais plutôt de Century Mining USA, une filiale détenue à 100 % par Century.
29. Le Séquestre est d'avis que le maintien des emplois des Employés-Clés et des Ressources-Clés est vital à la réussite du processus de préservation et de maximisation de la valeur de réalisation des actifs de Century et qu'en l'absence de la mise sur pied d'un plan incitatif en faveur des Employés-Clés et des Ressources-Clés, ceux-ci sont susceptibles de chercher des occasions d'emploi ailleurs. Les pièces R-3 et R-4 de la *Requête en modification de l'ordonnance de Séquestre et pour la mise en place d'un plan de rétention* comprennent un tableau détaillant les fonctions de chacun des Employés-Clés et des Ressources-Clés, avec un bref descriptif de la nécessité de conserver cet employé à l'emploi de Century ou Century Mining USA.
30. DB a consenti à la mise sur pied d'un programme de rétention pour les Employés-Clés et les Ressources-Clés (« **PREC** »). Le programme de rétention aura pour objectif l'octroi d'incitatifs afin qu'ils demeurent accessibles au Séquestre durant le processus de liquidation.
31. Le programme de rétention envisagé prévoit essentiellement que :
- (i) les Employés-Clés auront droit à une augmentation de salaire payable sous forme de boni lors de la conclusion d'une transaction visant les actifs de Century;
 - (ii) les Ressources-Clés auront droit à une rémunération payable lors de la conclusion d'une transaction visant les actifs de Century;
 - (iii) les sommes payables en vertu du PREC seront garanties par une charge prioritaire pour un montant de 400 000 \$ portant sur les actifs de Century, charge qui sera prioritaire à toute autre charge, y compris celles de DB, à l'exception de la Charge d'Administration prévue à l'ordonnance de Séquestre.
32. Les Employés-Clés et les Ressources-Clés ont tous accepté les conditions prévues à une lettre d'entente devant régir le paiement de quelque somme que ce soit aux termes du PREC.
33. Le Séquestre croit que les conditions prévues en vertu du PREC sont raisonnables et justifiées dans les circonstances.

Le Séquestre soumet respectueusement à cette Cour son premier Rapport.

DATÉ à Montréal, ce 11^e jour de juillet 2012.

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
En sa capacité de séquestre aux biens de Century
Mining Corporation



Martin Franco, CPA, CA, CIRP
Premier vice-président

Receiver's Statement of Receipts and Disbursements

ANNEXE A

In the Matter of the Receivership of Century Mining Corp
For the 6-week period ended July 6, 2012 (in Canadian Dollars)

Actual

Period starting: 5/29/2012
Period ending: 7/6/2012**Receipts**

Sale of a gold bar	409,976
Advances from DBAG ⁽¹⁾	1,241,095
Others	8,735
	<hr/>
	1,659,805

Disbursements

Payroll and payroll-related disbursements ⁽²⁾	680,914
Utilities and communications	90,684
Security	47,904
Short-term rentals	-
Fuel	-
Gold transportation	-
Waste Management	23,864
Environmental	3,594
Repairs, maintenance and materials	765
Office supplies	-
Insurance	-
Leases	-
Advances to Century Mining USA ⁽³⁾	18,117
Mining claims	-
Miscellaneous	183
Receiver's fees and Receiver's counsel fees	231,702
Professional fees - sale process	-
	<hr/>
Total disbursements	1,097,727

Net cash flow

562,078

Opening cash balance

-

Ending cash balance

562,078

⁽¹⁾ Includes sales tax returns on taxable expenses.

⁽²⁾ Includes Century Mining USA payroll.

⁽³⁾ In order to cover operational expenses (excluding payroll) incurred by Century Mining USA.

Receiver's Projected Statement of Receipts and Disbursements

ANNEXE B

In the Matter of the Receivership of Century Mining Corp

For the 10-week period ending September 14, 2012 (in Canadian Dollars)

	Projected	Projected	Projected	Projected	Projected	Projected	Projected	Projected	Projected	Projected	Projected	
<i>Period starting:</i>	7/7/2012	7/14/2012	7/21/2012	7/28/2012	8/4/2012	8/11/2012	8/18/2012	8/25/2012	9/1/2012	9/8/2012		
<i>Period ending:</i>	7/13/2012	7/20/2012	7/27/2012	8/3/2012	8/10/2012	8/17/2012	8/24/2012	8/31/2012	9/7/2012	9/14/2012		TOTAL
Receipts												
Advances from DBAG ⁽⁴⁾	900,000	-	-	750,000	-	-	-	750,000	-	-	-	2,400,000
Others ⁽¹⁾	-	-	-	-	95,570	-	-	-	109,811	-	-	205,381
	900,000	-	-	750,000	95,570	-	-	750,000	109,811	-	-	2,605,381
Disbursements												
Payroll and payroll-related disbursements ⁽²⁾	18,905	92,834	12,325	86,495	13,925	66,145	15,525	66,145	15,525	-	-	387,824
Utilities and communications	25,240	80,000	-	13,320	-	80,000	-	13,320	-	-	-	211,880
Security	-	15,000	-	15,000	-	15,000	-	15,000	-	-	-	60,000
Short-term rentals	28,180	-	-	13,340	-	-	-	13,340	-	-	-	54,860
Fuel	25,000	-	-	2,500	-	-	-	2,500	-	-	-	30,000
Gold transportation	800	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	800
Waste Management	42,000	-	-	1,000	-	-	-	1,000	-	-	-	44,000
Environmental	30,700	700	700	15,700	6,700	700	700	15,700	37,700	700	-	110,000
Repairs, maintenance and materials	5,000	10,000	5,000	10,000	5,000	10,000	5,000	10,000	5,000	10,000	-	75,000
Office supplies	1,000	-	1,000	-	1,000	-	1,000	-	1,000	-	-	5,000
Insurance	134,278	-	-	36,000	-	-	-	36,000	-	-	-	206,278
Leases	101,148	-	-	101,148	-	-	-	-	101,148	-	-	303,443
Advances to Century Mining USA ⁽³⁾	-	-	-	30,000	-	-	-	30,000	-	-	-	60,000
Mining claims	-	4,698	-	7,265	-	2,345	458	-	11,118	-	-	25,884
Miscellaneous	5,600	5,000	5,000	22,600	5,000	5,000	5,000	5,600	5,000	5,000	-	68,800
Receiver's fees and Receiver's counsel fees	300,000	150,000	-	150,000	-	100,000	-	100,000	-	100,000	-	900,000
Professional fees - sale process	-	150,000	-	-	-	-	-	150,000	-	-	-	300,000
Total disbursements	717,850	508,232	24,025	504,367	31,625	279,190	27,683	458,605	176,491	115,700	-	2,843,768
Net cash flow	182,150	(508,232)	(24,025)	245,633	63,945	(279,190)	(27,683)	291,395	(66,679)	(115,700)	-	(238,387)
Opening cash balance	562,078	744,228	235,996	211,971	457,603	521,548	242,358	214,675	506,071	439,391	-	562,078
Ending cash balance	744,228	235,996	211,971	457,603	521,548	242,358	214,675	506,071	439,391	323,691	-	323,691

⁽¹⁾ Includes sales tax returns on taxable expenses.

⁽²⁾ Includes Century Mining USA payroll.

⁽³⁾ In order to cover operational expenses (excluding payroll) incurred by Century Mining USA.

⁽⁴⁾ Advances from DBAG are in US dollars. We used the assumption that the Canadian dollar would be at par for the 10-week period ending September 14, 2012